

L'ajournement

pas alors, dans une zone résidentielle. Ce n'est absolument pas la situation. Il ne fallait absolument pas rester là.

Ce qu'on a fait . . . ils ont recommencé et ils vont se localiser, d'ailleurs il y en a un qui est à Scarborough, et l'autre va être à Toronto-Nord. Maintenant, mon collègue d'en face dit qu'il y a eu une dépense inutile sur le prix de location et le bail qu'on devra avoir à Toronto Nord. Non! Vu que c'est une zone résidentielle et qu'on a le droit à certains services, ce centre-là devient le centre de formation pour tous les employés. Donc, il va être utilisé. Nous allons respecter notre bail et il va être plus conforme à la vocation de la région. Celui de Scarborough est déjà dans une zone commerciale, celui de North York va être également dans une zone commerciale.

Et, monsieur le Président, d'ici l'ouverture du bureau de North York, parce qu'il y a des files d'attente, effectivement, parce qu'on ne l'a pas réglé à temps, le problème des réfugiés,

madame la ministre a ordonné que le bureau soit ouvert 24 heures par jour pour donner un meilleur service et pour se débarrasser du *back-log*. Il y a des gens qui attendent depuis 4 heures du matin à la porte pour se faire entendre.

Donc, voici, monsieur le Président, les réponses qui sont à donner à la question, et je suis heureux de constater que je vais probablement être le dernier orateur à parler avant le déclenchement des élections, si cela peut se déclencher avant 10 heures demain matin!

M. le vice-président: La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 20.)